

PROBLÈMES N^{os} 16 ET 17

EXÉCUTION D'UNE RÉQUISITION
CONDUITE D'UN CONVOI

Décret sur le service en campagne du 28 mai 1895 : titre IX, art. 103, 104 ; titre X, art. 105 à 108 ; titre XII, art. 115 à 119.
Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne du 5 septembre 1902 : titre IX, art. 103 ; titre X, art. 108 ; titre XII, art. 115, 118, 120.
Instruction pratique sur le service de la cavalerie du 1^{er} août 1902 : titre IX, art. 81 ; titre X, art. 82 à 86 ; titre XII, art. 87 à 93.

Thème.

Terrain : Longitude 3^{es} 90' — 4^{es} 10' ; latitude 54^{es} 20' — 54^{es} 30'.

Un détachement mixte est cantonné à *Dieu-louard*.

Ses avant-postes s'étendent à un kilomètre à l'ouest et au sud de cette ville en passant par les points 242 et 220.

Le commandant du détachement envoie un peloton d'infanterie et dix cavaliers, commandés par un maréchal des logis et un brigadier, sous les ordres du lieutenant René, opérer une réquisition à *Manonville*.

D'après les renseignements, des détachements de cavalerie ennemie sont signalés dans la direction de *Flirey=Bernécourt*.

Principes.

1° Tenir secret le but de l'opération. Ne le faire connaître qu'à celui qui serait appelé à remplacer le chef.

2° Suivre un itinéraire détourné.

3° Au moment d'agir, faire connaître le but à tout le monde.

4° Partager sa troupe en deux groupes : l'un exécute l'opération (c'est le groupe d'exécution); l'autre protège l'opération (c'est le groupe de protection, qui se divise en deux : troupe de sûreté et troupe de manœuvre).

La cavalerie est affectée au groupe de protection.

5° Cerner la localité de façon à empêcher les habitants d'en sortir.

6° Établir la troupe de sûreté du groupe de protection en avant-postes aux abords du village à réquisitionner, de façon à couvrir l'opération et tenir la troupe de manœuvre rassemblée en un point central d'où elle puisse manœuvrer.

7° S'adresser à la municipalité et la charger de la réunion des objets requis. Ne recourir à l'exécution militaire qu'en cas de mauvaise volonté. Dans ce cas, assurer le maintien de l'ordre et de la discipline, et empêcher le pillage.

8° Donner un reçu des prestations fournies.

Nous reproduisons ci-dessous l'ordre écrit donné par le commandant du détachement au lieutenant chargé de l'opération.

N° 1. Dieulouard, 20 juillet, 5 heures soir.

« Demain matin, un peloton de la 9^e compagnie opérera une réquisition à *Manonville* (1).

(1) On peut prendre un guide.

» Il aura à sa disposition dix cavaliers commandés par un maréchal des logis et un brigadier.

» Le capitaine commandant l'escadron sera prévenu par mes soins de cet ordre.

» L'opération dont il s'agit sera exécutée le plus tôt et le plus rapidement possible.

» Des détachements de cavalerie ennemie sont signalés dans la direction de l'ouest, vers *Flirey=Bernécourt*.

» D'après les renseignements que je possède, la réquisition pourra porter sur :

» 100 hectolitres de blé en sacs pesant environ 8,000 kilogr.

» 100 hectolitres d'avoine en sacs pesant environ 5,000 kilogr.

» Les voitures nécessaires au transport des denrées, ainsi que les sacs, seront également réquisitionnés.

» La réquisition sera faite régulièrement, contre reçu comportant indemnités.

» Les hommes n'emporteront pas le havresac.

» Mots pour le 20 : *Berthier, Bordeaux*.

» Mots pour le 21 : *Napoléon, Naples*.

» Ci-joint :

» 1° Une liste des principaux propriétaires de *Manonville* détenteurs de céréales et de voitures attelées :

» 2° Un carnet d'ordres ;

» 3° Un carnet de reçus de réquisition.

» L'heure de départ et l'itinéraire de l'aller et du retour me seront communiqués.

» Commandant FERNAND. »

Conception.

Une réquisition, prise dans son ensemble, comprend trois parties : aller, — exécuter, — rentrer.

Nous allons examiner chacune de ces trois opérations.

1° Aller.

Le secret et la rapidité étant les plus sûres garanties du succès pour opérer une réquisition, il importe de garder le secret le plus longtemps possible, et de faire choix d'un itinéraire qui permette d'arriver sur la localité sans avoir été signalé.

A. *Secret de l'opération.* — Pour qu'il soit gardé, le but ne devra être communiqué qu'au moins de monde possible, c'est-à-dire à celui seulement qui aurait à prendre le commandement au cas où le chef viendrait à disparaître. Quant à la troupe, on lui dira autre chose que la vérité : par exemple, que la mission du détachement est de reconnaître le ruisseau d'Ache (1) ; mais, au moment d'agir, on mettra tout le monde au courant du but que l'on poursuit, de façon que chacun connaisse la situation.

B. *Choix de l'itinéraire.* — On voit que trois routes conduisent de Dieulouard à Manonville :

- a) La grand'route Dieulouard = Ferme les Quatre-Vents = Manonville ;
- b) La route Dieulouard = Villers-en-Haye = Manonville ;
- c) La route qui longe le ruisseau d'Ache : Dieulouard = Gris-court = Gézoncourt = Martincourt = Manonville.

Il n'y a aucune raison pour prendre la première qui est trop longue.

Quant à la deuxième, elle est sensiblement aussi longue que la troisième mais elle passe sur des plateaux très en vue et expose le détachement à être aperçu (2).

La troisième est relativement la plus courte ; elle permet au détachement de dissimuler sa marche et d'arriver à proximité de Manonville sans être éventé.

De plus, aboutissant au milieu du village, elle permet plus facilement que la deuxième l'enveloppement de la localité.

L'itinéraire pour l'aller sera donc Dieulouard = Gris-court = Gézoncourt = Martincourt = Manonville.

C. *Détermination de l'heure.* — A quelle heure partira-t-on ?

L'ordre est formel : « Agir le plus tôt et le plus rapidement possible. »

Or, de Dieulouard à Manonville par Gézoncourt, il y a 13^k,500 environ, soit trois heures de marche. En principe, on ne peut agir de nuit pour ces sortes d'opérations. Nous sommes en juillet ; à 4 heures du matin, il fait jour : à cette heure-là, on a des chances

(1) Ou ruisseau d'Esse. Nous adopterons exclusivement le nom d'Ache.

(2) Ce danger existe même pour une marche de nuit.

pour ne rencontrer aucun habitant, pour surprendre le village endormi, et pour cerner la localité sans qu'aucune indiscretion soit possible. On peut donc fixer l'heure de départ à 1 heure du matin.

D. *Organisation de la marche.* — La marche sera organisée comme elle l'est dans tout détachement isolé, les voitures nécessaires à l'enlèvement des denrées étant réquisitionnées sur place.

E. *Division de la troupe.* — D'après les principes énoncés plus haut, la troupe doit être divisée en deux groupes : l'un exécutant l'opération, l'autre la protégeant. Ce dernier sera évidemment le plus fort ; néanmoins il faut conserver du monde dans la localité pour réquisitionner, car, si l'on n'a pas assez d'hommes dans le village, il y aura perte de temps : le but est de prendre quelque chose vite et de s'en aller le plus rapidement possible.

En conséquence, le lieutenant René affecte cinq escouades à la protection et trois à l'opération.

2^o Exécuter.

A. *Rôle de la cavalerie.* — Dans la marche de nuit qui précède l'exécution, les cavaliers adjoints au détachement n'ont rien à faire. Ils marchent donc derrière le gros du peloton. En effet, ce qu'on veut, c'est passer inaperçu et atteindre Manonville sans être signalé.

En arrivant à Martincourt, on fera immédiatement entourer Manonville par les cavaliers ; puis, lorsque l'avant-garde arrivera, ils iront occuper les ponts du ruisseau d'Ache et de la Réhanne, à l'ouest et au sud de Manonville, pour empêcher les habitants d'aller donner l'éveil à l'ennemi, et pour faire la reconnaissance du terrain.

B. *Rôle de l'avant-garde.* — Lorsque l'avant-garde arrive en vue de l'endroit où doit être exécutée la réquisition, des groupes sont envoyés en convergeant vers la localité, de façon à y pénétrer et à la cerner de tous les côtés à la fois. Ils ont aussi à remplacer les cavaliers.

Cette prise de possession doit être prompte et secrète : le mouvement doit avoir lieu au même moment vers toutes les issues ; celles-ci sont ensuite gardées, pendant toute la durée de l'opération, pour empêcher la population de sortir du village. Si quelques habi-

tants sont déjà dehors, dans les champs avoisinants, on les force à rentrer. Le reste de l'avant-garde se porte à la mairie, ainsi qu'à la poste, pour empêcher toute communication télégraphique (1).

Le commandant du détachement remet au maire l'ordre de réquisition ou le lui fait remettre soit par le maréchal des logis, soit par le commandant de l'avant-garde, suivant les circonstances.

Il indique également le nombre de voitures nécessaires à leur transport, l'heure et le lieu de livraison. Il rappelle enfin les conséquences qu'entraînerait un refus d'obtempérer aux ordres de réquisition.

C. *Rôle du gros.* — Arrivé à proximité de la localité et sachant que l'avant-garde est chargée d'opérer la réquisition, le commandant du gros constitue une nouvelle avant-garde et porte sa troupe du côté de la direction de l'ennemi, à environ 300 à 400 mètres à l'ouest de l'église de *Manonville*, en un point assez central pour qu'on puisse manœuvrer dans toutes les directions.

Ce groupe constitue la troupe de manœuvre, laquelle se couvre par des avant-postes destinés à offrir une première résistance et à lui donner ainsi le temps et l'espace nécessaires pour manœuvrer.

Lorsque les avant-postes arrivent sur leurs emplacements, les cavaliers sont envoyés plus au loin vers *Noviant-aux-Prés*—*Minorville*, non pour aller à la recherche de l'ennemi, mais pour signaler son approche. Ce qu'il faut, c'est passer inaperçu et, par conséquent, se faire aussi petit que possible, tout en conservant ses moyens d'action.

La première ligne de résistance est facile à déterminer : en arrière des ruisseaux pour les directions de *Noviant-aux-Prés* et de *Minorville*, et à la *Carrière*, si l'ennemi venait par le chemin de terre qui longe le ruisseau.

La deuxième ligne est tout indiquée : c'est la lisière du village.

D. *Détail de l'opération.* — Par une reconnaissance rapide du terrain, le commandant de l'opération se rend compte des dispositions prises.

(1) Lorsqu'il y a une gare, on s'y rend aussi pour empêcher tout départ de train, toute communication télégraphique, téléphonique, etc.

Après, il se rend à la mairie, où doivent l'attendre les autorités municipales de la localité convoquées par le maire ; le gradé chargé de la réquisition des denrées lui rend compte des premières mesures adoptées pour la réunion des céréales et la réquisition des voitures.

Le lieutenant indique alors le point sur lequel devront être dirigées les voitures une fois chargées.

Ce point est choisi évidemment du côté de la ligne de retraite ; il doit être d'un accès facile et permettre le départ par plusieurs routes. Dans le cas présent, ce sera, d'après la carte, un champ libre qui se trouve à l'ouest du château. (L'emplacement sera déterminé exactement sur le terrain, d'après le minimum de travaux à faire pour y accéder.)

Si on a besoin d'outils, on les requiert.

Un gradé et le nombre d'hommes nécessaires sont désignés pour recevoir, former et protéger les voitures à mesure qu'elles se présentent ; ici, ce sera l'arrière-garde, soit une escouade.

E. *Organisation du convoi.* — Au fur et à mesure que les voitures arrivent au point indiqué, le gradé chargé de former le convoi passe une inspection minutieuse des attelages, des chargements et des voitures. Il s'assure que ces dernières sont munies des pièces de rechange nécessaires ; il fait numérotter les voitures et désigne les soldats qui sont affectés à leur garde.

Quand un convoi est considérable, il est essentiel de le partager en plusieurs fractions et de répartir les voitures d'après la nature de leur chargement.

Dans le cas présent, 16 voitures nous sont nécessaires : 10 pour le blé, 6 pour l'avoine. Chaque groupe comprendra donc 5 voitures de blé et 3 d'avoine (1).

Lorsque le convoi est organisé, il part avec sa troupe de protec-

(1) A moins d'ordre contraire évidemment : si, par exemple, il avait été spécifié que l'on doit ramener du blé à tout prix, on formerait le premier groupe rien qu'avec le blé, le deuxième avec l'avoine, de façon à pouvoir faire filer plus facilement le blé en cas d'attaque.

tion immédiate, couvert dans la direction dangereuse par la troupe de manœuvre.

Après vérification et livraison des denrées requises, le lieutenant remet au maire le reçu comportant indemnités (ou il le paye, suivant les ordres qu'il a reçus).

3^o Rentrer.

A. *Choix de l'itinéraire.* — Si l'ennemi attaque, trois routes permettent de retourner à *Dieulouard* : on peut revenir par *Martincourt*, ou bien passer par l'ancienne grand'route (1) et *Rogéville*, ou enfin prendre par *Domèvre-en-Haye*=*Tremblecourt*.

Suivant la direction d'attaque, on prendra l'une ou l'autre de ces routes, savoir :

Attaque principale par le nord : route de *Domèvre-en-Haye*.

Attaque principale par *Noviant-aux-Prés* : ancienne grand'route.

Attaque principale par *Minorville* : route de *Martincourt*.

Si l'ennemi ne se présente pas, l'ancienne grand'route par le sud de *Rogéville*=*Villers-en-Haye*=*Dieulouard* offre de sérieux avantages : étant plus large que l'itinéraire suivi à l'aller, elle permet à la colonne de marcher en ordre plus serré (2). De plus, les nombreux chemins qui y aboutissent facilitent un changement d'itinéraire ; enfin, sur les plateaux traversés par le chemin, la vue s'étend loin et on évite plus facilement des surprises. Ici, la question d'être vu importe assez peu ; ce qu'il faut, c'est pouvoir se dérober facilement. Si l'on pouvait passer inaperçu, cela vaudrait mieux évidemment, mais cette considération est secondaire à côté de la nécessité de faire arriver le convoi à destination.

L'itinéraire par *Domèvre-en-Haye* ne serait pris que dans le cas d'une attaque par le nord.

B. *Organisation du détachement.* — Le problème à résoudre est la conduite d'un convoi de *Manonville* à *Dieulouard*.

(1) C'est actuellement le chemin qui, passant par les cotes 283 et 307, arrive à la ferme des *Quatre-Vents*.

(2) Quand une route est large, on peut y marcher sur deux voitures de front, et surtout on peut diminuer les distances entre les voitures, l'escorte ayant la place nécessaire sur les côtés.

Les principes sont les mêmes que pour l'exécution de la réquisition. Du reste, toutes les opérations que nous allons étudier peuvent se ranger sous la dénomination générale : détachements de surprises, — détachements de protection, suivant la mission à remplir.

L'escorte sera partagée en deux groupes : l'un — le plus faible — assure la protection immédiate et la garde du convoi ; l'autre, formé du gros de l'escorte, marche là où il est le mieux placé pour couvrir le convoi et s'interposer rapidement, le cas échéant, entre lui et l'ennemi. Il forme colonne isolée, soit sur la route même que suit le convoi, en avant ou en arrière de lui, soit sur une route parallèle, suivant que l'ennemi est signalé en avant, en arrière ou sur les flancs.

En raison du peu de mobilité du convoi, il est bon de s'éclairer un peu plus au loin de façon à être prévenu le plus tôt possible de l'approche ou du voisinage de l'ennemi, afin d'avoir le temps de diriger le convoi sur un nouvel itinéraire.

Exécution.

Au reçu de l'ordre n^o 1 du colonel commandant le détachement, le lieutenant étudie sur la carte l'opération qui lui est confiée et il en prépare l'exécution par tous les moyens dont il dispose, fait choix d'un itinéraire et en déduit l'heure de départ ; puis il rend compte au commandement des dispositions générales qu'il a adoptées.

COMPTE RENDU.

Dieulouard, 20 juillet, 6 heures soir.

« Le lieutenant René, chargé d'opérer une réquisition à *Manonville*, au colonel commandant le détachement de *Dieulouard*.

» Je partirai le 21 juillet à 4 heure du matin, par l'itinéraire *Dieulouard*=*Griscourt*=*Gézoncourt*=*Martincourt*=*Manonville*.

» Je rentrerai par l'itinéraire ancienne grand'route=point coté 307 au sud de *Rogéville*=*Villers-en-Haye*=*Dieulouard*.

» Si je prenais un autre itinéraire, je vous préviendrais (1).

» Lieutenant RENÉ. »

(1) Ce renseignement est indispensable ; il permet au commandant de prendre les dispositions nécessaires pour porter secours au convoi en cas d'attaque.